

# REGLEMENT COURSE EKIDEN DES TOURS

SAMEDI 12 MAI 2018

L'Association du SC CHATEAURENARDAIS organise en collaboration avec la ville de Châteaurenard, son 4ème EKIDEN des Tours. Course pédestre en relais par équipe de six coureurs sur la distance du Marathon (boucle de 5 Km). L'épreuve est ouverte aux athlètes licenciés ou non, à partir de la catégorie Cadet (2000-2001).

Un athlète ne peut courir qu'un seul relais et ne peut faire partie que d'une seule équipe.

Aucun vélo ou accompagnateur, ne peut suivre un coureur sur le temps de la course, sous peine de disqualification de l'équipe engagée.

L'engagement d'une équipe mixte sera composé de 3 filles et 3 garçons obligatoirement.

La sécurité est assurée par la police municipale de Châteaurenard, des signaleurs et des cibistes. L'assistance médicale est assurée par la Croix-Rouge de Châteaurenard.

La course est ouverte à 120 équipes maximum.

## ASSURANCE

L'organisation est couverte par une police d'assurance pour la responsabilité civile, souscrite auprès de « AIAC courtage sous le numéro 41216335 », elle décline toute responsabilité pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs en cas de fausse déclaration. Les concurrents licenciés bénéficient des garanties couvertes par leur licence, les autres coureurs doivent s'assurer personnellement.

Pour les licenciés FFA (athlé Compétition, athlé santé loisir option Running ou Pass'Running, FSGT, FSCF, FF Triathlon, UNSS ou UGSEL) joindre une photocopie de la licence en cours et pour les non licenciés, joindre un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie (Loi du 23 mars 1999).

## HORAIRE

Le départ des 1<sup>er</sup> relayeurs sera donné à 16H00 au parking des allées (avant les arènes), l'arrivée du dernier relayeur se situera au même endroit. Le passage du témoin (chouchou) se fera dans une zone de relais de 20 mètres, 10 mètres de part et d'autre de la ligne de départ. La fin de l'épreuve est fixée à 21H30.

## GESTION DES RELAIS

Un dossard de couleurs différentes sera remis à l'équipe. Le dossard bleu sera porté par les coureurs des 5 kms, le dossard noir par les coureurs des 10 kms, et le dossard rouge pour le dernier relayeur.

Le dernier relayeur devra parcourir 7,195km, soit la boucle de 5km, suivi de 2,195km. Au moment de son passage sur la ligne après la boucle de 5km, un bénévole remettra au dernier coureur, un tour de cou. Ce tour de cou doit être visible et porté. Celui-ci permettra aux signaleurs, d'aiguiller le coureur, sur la boucle de 2,195km. L'organisateur rappellera ce point au briefing d'avant course.

## ENGAGEMENT

**Attention : 120 équipes maximum.**

Par internet sur Kms.fr avant le 10 mai 2018

Le droit d'engagement est fixé à 60€ par équipe

Sur place (parking des Allées) : 70€ par équipe

(Chèque à l'ordre du : SC CHATEAURENARDAIS).

**Retraits des dossards pour les préinscrits, le jour de l'épreuve de 13h00 à 15h30.**

**Inscriptions sur place de 13h00 à 15h30 si places disponibles.**

## RENSEIGNEMENTS

Email : [serge.dunand@live.fr](mailto:serge.dunand@live.fr)

Tél. : 06 72 45 43 37

## RECOMPENSES

Tee-shirt technique aux 80 premières équipes inscrites.

Coupes, trophées, lots (bons d'achats, produits régionaux...) aux 3 premiers du classement : mixtes, femmes, hommes, masters, associations&entreprises.

La remise de récompenses sur le podium est fixée à 20h00.

Il n'y aura pas de cumul de récompenses. Un buffet sera offert aux coureurs à partir de 20 h.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement. En cas de litige ou de réclamation, seul le juge arbitre sera habilité à prendre une décision.

Un ravitaillement à l'arrivée et trois postes d'eau seront assurés sur le parcours.

## **PUBICATION DES RESULTATS**

Si les participants souhaitent s'opposer à la publication de leur résultat, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA ([cil@athle.fr](mailto:cil@athle.fr))

## **DROIT A L'IMAGE**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image relatif à l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.